



Convocation age et révocation du gérant.

Par **perlesvaus**, le **13/02/2008 à 12:24**

Nous sommes 3 associés d'une SARL. 40 % sont détenues par le gérant, les 60% restants sont partagés à 40% et 20%.
Seul le gérant travaille dans la SARL.
Malgré plusieurs courriers réclamants les comptes nous n'avons aucunes nouvelles ni informations depuis 2 ans.
Pas de dépôts aux greffes des comptes depuis 2003 et pas d'AGO depuis 2006.
Pouvons nous convoquer une AGE pour révocation du gérant? Qu'en court le gérant si révocation?
Par avance merci?